

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	16
Votants	16

N° D050_ ENEDIS : Convention de servitudes et convention de mise à disposition

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice (*arrivé à 19h36*), COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PODEVIN Christian (*arrivé à 19h28*), REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h10*), WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (2) : VEZIN Pascale, PINGET Denis

Excusés (1) : BURNET Stéphanie pouvoir à Florine WIART

Votants (17)

L'adjoint aux travaux expose les travaux envisagés par ENEDIS au collège du Gavot situé sur la commune de Saint-Paul-en-Chablais. Les travaux consistent au déplacement du poste de transformation actuellement situé à proximité du collège vers le parking.

Les travaux sont prévus pour les vacances de la Toussaint.

Le conseil municipal est amené à donner l'autorisation au Maire de signer :

- La convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique de droits réels : terrain [références : 0701 DU COLLEGE Références Cadastres : Section(s) : AR Numéro(s) : 0005 Surface : 25 m²]
- La convention de servitudes pour :
 - Etablir une bande de 1m de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale de 600 m
 - Etablir des bornes de repérages si besoin

Remise en état des abords, tranchée de 1m et travaux hors période scolaire, précise le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique de droits réels sur le terrain [références : 0701 DU COLLEGE Références Cadastres : Section(s) : AR Numéro(s) : 0005] sur une surface de 25 m²

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes exposée ci-dessus

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,

Bruno GILLET

